Envoi de témoins

M. Syveton a prié MM. Spronck et Millevoye d'aller demander réparation à M. Meureur. Ce dernier a répondu aux témoins de M. Syveton que demain, à deux heures, il les mettrait en rapport avec deux de ses amis. Les témoins choisis par M. Meureur sont MM. Dujardin-Beaumes et Klotz.

SÉNAT

Séance du 17 juin 1902

Présidence de M. Fallières, président.

La séance est ouverte à 3 heures 15.

Le président lit une adresse de sympathie envoyée par la Chambre des Magnats de Hongrie, à l'occasion de la catastrophe de Saint-Pierre.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la protection et à la tutelle des enfants naturels. L'ensemble du projet est adopté.

Le Sénat aborde ensuite la discussion d'une proposition de loi tendant à l'application de l'article 463 du Code pénal aux délits prévus par l'article 597 du Code de commerce. Il s'agit de laisser aux tribunaux la faculté d'accorder les circonstances atténuantes lorsque des créanciers ont commis certains délits, notamment lorsque, par un concert frauduleux et au détriment de l'actif de la faillite, ils se sont créé une situation privilégiée. Adopté.

La séance est levée à 4 heures 35.

LE DÉSASTRE DES ANTILLES

A LA MARTINIQUE

Le rétablissement de la vie civile

Paris, 17 juin. — On a vu que le conseil des ministres s'occupant de la situation à la Martinique, s'est préoccupé des crédits nécessaires pour rétablir la vie administrative et civile dans la colonie. Suivant le *Français*, un crédit extraordinaire de cinq millions, dont on a parlé, serait encore insuffisant pour le rétablissement de la vie civile. Il importe d'avoir les actes de l'état-civil de la commune de Saint-Pierre ; or, très heureusement, les doubles de ces actes existent à Paris, à l'administration des colonies. Ces duplicata vont être photographiés et le gouvernement demandera au Parlement, par une disposition législative spéciale, de déclarer authentiques ces reproductions qui remplaceront dans la colonie les actes détruits par la catastrophe du 8 mai dernier.

Câblogramme officiel

Un câblogramme daté de Fort-de-France, 16 juin, fait connaître au ministre des colonies que des pluies très abondantes sont tombées, dans la nuit du 15 et dans la matinée du 16. Il en est résulté des débordements des rivières de Basse-Pointe et du Lorrain. Le volcan lance de fortes colonnes de fumée sur Saint-Pierre ; mais aucun incident grave n'est à signaler.

M. Lhuerre, gouverneur intérimaire, vient de constituer une commission composée de tous les éléments administratifs de la colonie et des notabilités de la population martiniquaise pour évaluer, de façon aussi exacte que possible, l'étendue du désastre au point de vue économique et financier de la colonie, ainsi que l'importance approximative des dégâts matériels.

Conformément aux instructions qui lui ont été données par le département des colonies, M. Lhuerre a invité tous les maires de la Martinique à lui faire parvenir d'urgence des renseignements concernant les orphelins sans ressources qui pourraient être recueillis ou adoptés en France.

LES ÉLECTIONS EN ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, 17 juin. — Les élections municipales dont le résultat était attendu avec impatience, aussi bien par les Allemands qu'par les Français, au lendemain de la proclamation de la loi supprimant la dictature, *survant l'initiative de l'empereur*, ont été en général très calmes.

Elles n'ont guère eu un caractère politique et c'est sur le terrain religieux et économique que la lutte était surtout engagée. Ces élections ont démontré que la jeune génération était encore plus germanophobe que sa devancière. L'échec de plusieurs personnalités marquantes du parti immigré et parti indigène germanophile, après les énergiques mesures qu'avait prise le gouvernement, comme, par exemple, le sectionnement arbitraire des circonscriptions urbaines, est très significatif.

A Strasbourg, où les catholiques avaient fait de nouveau alliance avec les libéraux de droite et avec les libéraux de gauche, ainsi, d'ailleurs, qu'ils l'avaient déjà fait aux dernières élections complémentaires, il y a quinze élus dont M. Back, maire, et un socialiste.

A Metz, le parti indigène et le parti immigré s'étaient mis d'accord pour se partager les sièges, avaient établi une seule liste où figuraient seize représentants de l'un et seize de l'autre. Cette liste de « compromis » a passé presque tout entière. Ont pourtant été éliminés les candidats allemands Muller, conseiller de justice, et Schrick, conseiller sanitaire.

A Colmar, les catholiques, qui avaient subi un échec si grave lors des dernières élections complémentaires, grâce à l'appui donné par le gouvernement aux candidats libéraux socialistes, ont réussi à faire passer douze candidats. Les libéraux en ont eu sept ; il y a quatorze ballottages.

A Mulhouse, la droite, socialistes et démocrates, triomphe sur la triplice, catholiques, libéraux et Allemands. La municipalité sortante perd sept sièges et risque fort de perdre les vingt-neuf restant en ballottage. Le maire Wick est ballotté.

A Hagnéneau, le fameux ex-maire Nessel, dont on signalait récemment l'attitude germanophile et qui, lors du dernier passage de Guillaume II crut devoir assurer l'empereur de son loyalisme et de celui de tous les Alsaciens-Lorrains, est battu avec toute sa liste par les Alsaciens. Pas de changement à Sarrebourg.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus naturel, le plus modeste et le plus économique entre la production et la consommation.

LE CONGRÈS NATIONAL

POUR

la Protection de la Propriété Industrielle et Artistique

A LILLE

La deuxième journée du Congrès de l'Association pour la protection de la propriété industrielle et artistique était consacrée à une question des plus intéressantes, la perpétuité des firmes et du nom commercial. L'assemblée s'est tenue dans la tente du Casino, à l'Exposition, et ce n'était pas spectacle peu curieux que de voir discuter ces graves problèmes juridiques autre des tables de café, un violoncelle, une contrebasse et une grosse caisse, près de la scène du concert où évoluent d'ordinaire chanteuses et danseuses, tandis que les marteaux cloutent ou dédouvent les décors pour la représentation du soir.

M. Marck, de Paris, a exposé longuement la question qui se trouvait à l'ordre du jour. L'industrie et le commerce ne vivent que par leur réputation ; le nom commercial a donc de plus grand intérêt, puisque c'est ce nom qui fait le succès d'une marchandise. La marque de fabrique atteint le même résultat, mais elle présente cette défectuosité qu'elle ne fait pas connaître le fabricant, tandis que la firme a une précision bien plus grande. Le nom commercial n'a, pour l'instant, qu'une durée très limitée : un négociant cesse-t-il son commerce, le successeur est obligé de continuer cette même exploitation sous son nom propre, ajoutant peut-être sous son propre nom les mots : « successeur de Un Tel ». Les autres pays, notamment l'Allemagne, ont organisé une législation toute différente de la notre et établi la perpétuité de la firme commerciale. L'Association pour la protection de la propriété industrielle et artistique, persuadée de l'excellence de ce système, a donc rédigé un projet de loi en ce sens qu'elle a soumis à l'appréciation des Chambres de commerce, des Tribunaux de commerce et des Chambres syndicales.

L'orateur résume ce premier projet. Le nom commercial est cessible, en même temps que le fonds de commerce. Le successeur s'en sert comme si c'en était son nom propre. Il signe de ce nom commercial et, s'il est mis en faillite, lui ou un de ses successeurs directs ou indirects, la firme doit également figurer dans la déclaration de faillite. Toutefois, comme il faut bien que les tiers connaissent les véritables personnes qui font, au moment où ils contractent avec elle, le commerce sous ce nom commercial, on établirait un « registre du commerce » qui serait tenu, soit dans les greffes des Tribunaux de commerce, soit, comme pour les brevets d'invention, dans les préfectures et sous-préfectures ; on y transcrirait dans un très bref délai toutes cessions de fonds de commerce et de noms commerciaux, et, dans un délai très bref également, elles seraient transmises à Paris, au ministère, où l'Office central des brevets tiendrait méthodiquement le registre de toute la France. Il y aurait, outre la nullité de la cession, des peines correctionnelles pour toute omission de déclaration de cession. Ainsi, au moment de contracter avec une firme, les tiers pourraient facilement retrouver le nom du véritable commerçant.

M. Marck précise vivement cette innovation qui, dit-il, aura tous les avantages de la marque de fabrique, et, en plus, cet avantage énorme d'un nom de personne au lieu d'une simple dénomination sans valeur et sans importance. Toutefois, comme beaucoup de Chambres de commerce importantes paraissaient hostiles à cette faculté de céder le nom commercial à toute personne, un second projet a été élaboré, qui diffère du premier en ce sens que le nom commercial ne peut plus être cédé, d'après lui, qu'aux parents ou alliés jusqu'au sixième degré, c'est-à-dire jusqu'au degré de cousin issu de germain.

Tous ces divers systèmes ont été chaleureusement combattus par Me Faudielle qui a montré toute l'opposition des Chambres de commerce de Paris et de Lille, unanimes pour les rejeter. Le nom d'un commerçant n'est pas sa seule propriété ni une propriété commerciale seulement, déclare-t-il, il est le nom de toute la famille, c'est pourquoi il ne peut pas seul en disposer. Et ce serait chose déplorable que de voir le nom d'une famille honorable compromis et déclaré en faillite parce que des successeurs étrangers qui l'auraient acheté seraient des coquins.

Autour de la longue discussion qui a suivi, il y a lieu de remarquer cette observation que les industriels de notre région ne paraissent pas avoir le même intérêt que d'autres à la perpétuité de la firme, comme par exemple les produits de parfumerie, les vins, etc.

Le Congrès a adopté le premier projet exposé par M. Marck.

—×—

L'après-midi a été consacré à la discussion d'une loi toute nouvelle, relative aux dessins d'ornement. Cette loi de 1902, qui protège comme œuvres d'art, d'après la loi de 1793, les œuvres de sculpture et de dessins d'ornement, quelle que soit leur valeur artistique, n'a-t-elle pas abrogé la loi de 1806 sur les dessins et modèles industriels ? Tel est le problème que l'on a discuté au son des valses et des galops que jouait, sous la même tente, séparé seulement par un rideau, l'orchestre de l'exposition. Ça été une longue discussion toute juridique, la conclusion a été une négative.

Le Congrès a été clos à cinq heures du soir.

SAVON VERA MUSKA, parfum puissant.

Chronique Locale

ROUBAIX

M. EUGÈNE MOTTE, député de Roubaix, a été élu, mardi, comme on le verra d'autre part, vice-président du groupe progressiste de la Chambre.

UNE EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE A ROUBAIX. — Une cinquantaine de membres de la Société de Géographie, dont de Lille que de Roubaix et de Tourcoing, sont venus en excursion à Roubaix, mardi après-midi. Guidés par MM. Vaillant et A. Craveri, membres du comité d'études, ils ont visité en détail la fabrique de guipures de MM. les Fils d'Alfred Motte, rue Molière, et le peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem. Les excursionnistes ont été très intéressés par ces diverses industries.

Les sociétaires qui étaient venus de Lille, ont repris le train de 6 h. 45. Un tramway spécial les avait conduits rue Molière, il les ramenés à la gare.

A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUBAIX. — Dans la séance mensuelle de lundi dernier, M. l'abbé Th. Leuridan a donné lecture du premier chapitre de l'« Histoire d'Hem ».

Après avoir étudié rapidement l'étymologie de ce nom et les premières mentions de ce village, qui se rencontrent, dans les titres, dès le XIIe siècle, l'auteur aborde l'histoire de la famille noble de Hem et des seigneurs des maisons de Hem et Bourghelles.

La maison de Bourghelles qui posséda la seigneurie d'Hem dès le début du XIIIe siècle, était alors très florissante ; elle avait pris une grande extension et avait donné naissance à de nombreux rameaux, alors groupés en trois faisceaux principaux, jaillissant issus du même tronc. D'elle était sortie une seconde maison de Roubaix, dont l'histoire détaillée a trouvé place dans le dernier volume des « Mémoires de la Société d'Emulation ».

Vers la fin du XIVe siècle, la seigneurie d'Hem passa par alliance, dans la famille de Cuinghem, qui la porta elle-même dans la famille des Vilain de Gand, dans le dernier quart du XVe siècle. L'histoire des seigneurs d'Hem de cette illustre famille formera la matière d'une prochaine communication.

M. Alex. Faidherbe père donne ensuite lecture d'un chapitre de son histoire du « Syndicat mixte roubaisien ».

Chapitre XV. — Rapports des patrons et des ouvriers. — Ce chapitre est trop étendu pour que nous puissions en donner une analyse même très succincte. Nous nous contenterons donc d'indiquer les points traités.

1° Embauchage des ouvriers ; par qui il est fait. — 2° Renvoi, par qui ; recours au patron ou au directeur. Peu, sauf les jeunes ou les violents, usent de ce recours, de peur du contremaître. — 3° Respect des ouvriers imposé à leurs supérieurs. Avantages des bons procédés. — 4° Contremaîtres ou employés : cabaretiers, marchands, membres de coopératives. Plaintes générales des ouvriers à ce sujet. Elles nous semblent parfois peu justifiées, comme le remède est souvent difficile.

« D'ailleurs, le contremaître n'est pas le seul coupable. Il cherche souvent à gagner les bonnes grâces de son chef, et ne manque pas d'envoyer sa femme se fournir chez lui d'épiceries, de légumes ou de vêtements. » Eh ! qui n'en fait pas autant, même dans une classe plus indépendante ?

5° Prud'hommes. — Les patrons syndiqués n'y sont guère appelés ; ils aiment mieux régler leurs affaires en famille. Quelques-unes n'y sont jamais allées ; une autre n'y est pas allée depuis vingt-cinq ans.

6° Choix des auxiliaires, surveillants ou contremaîtres. — On s'habitue de plus en plus dans nos usines syndiquées, à choisir les auxiliaires dans le personnel ouvrier de l'usine et l'on s'en trouve bien.

NÉCROLOGIE. — Mardi, à dix heures, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Edmond Lesaint, fondateur de la « Société coopérative pour le charbon » et de la « Société Immobilière ». Les coins du poêle étaient tenus par MM. Henri Quesnoy, président ; Arnould Dumoulin, Adolphe Liagre, membres de la « Société coopérative pour le charbon » ; Paul Verlinck, président de la « Société Immobilière » ; Henri Delfortrie, conseiller municipal, et François Cuignet, amis du défunt.

Au cimetière, M. Lacquement, directeur du Mont-de-Piété, a prononcé un discours dont voici le passage principal :

La seconde passion qui domina chez Edmond Lesaint fut celle du bien, du bien pour soi, sans parade, sans arrière pensée. La devise : « Virtus in ipsâ merces » est en tout applicable au mobile qui le dirigeait dans l'accomplissement de chacun de ses actes. Il était toujours à la disposition de ceux qui désiraient recourir à ses lumières. Énumérer le nombre des personnes qu'il a obligées, soit par ses conseils, soit en relevant des courages abattus par l'infortune, serait chose impossible ; le décompte du peu de jours qu'il a passés sur la terre n'en fournirait qu'une faible idée. Et ces conseils, ces encouragements étaient donnés avec une telle modestie, avec tant de discrétion, de si bonne grâce, que lui seul paraissait n'en pas apprécier la haute portée. Possesseur d'une bibliothèque des mieux garnies, il estimait tout naturel de chercher des jours entiers un renseignement sollicité, la solution d'une grave question à résoudre ; et, dès qu'il avait trouvé, il semblait plus heureux que le bénéficiaire ; « il avait rendu service ».

Mais, comme si les appels à sa porte étaient insuffisants pour satisfaire et son activité et son amour du bien, il y ajoute un champ d'opération plus vaste. On le voit créer, organiser et diriger plusieurs sociétés qui demeurent prospères. Il me suffira de citer l'une d'elles : « La Société coopérative pour le charbon », qu'elle compte à présent plus de huit cents membres.

UN INCIDENT D'ATELIER. — Quinze apprentis typographes de l'imprimerie de MM. Lefebvre et Nisse, rue de la Rondelle, ont quitté leur travail, lundi après-midi, après avoir réclamé une augmentation de salaire qui ne leur avait pas été accordée.

EN MANŒUVRANT DES BALLES DE DÉCHETS. — Un trieur de déchets travaillant chez M. Debouvrie, négociant, rue Rollin, et demeurant dans cette rue, était occupé, lundi après-midi, à manœuvrer des balles. Ayant fait un faux mouvement il en reçut une sur le corps qui le renversa. Des camarades de travail se portèrent aussitôt à son secours, car le malheureux ne parvenait pas à se relever.

M. le docteur Ballenghien a constaté qu'il avait la jambe droite fracturée ; il l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UNE VIEILLE AFFAIRE. — Le service de la sûreté a arrêté, rue du Chemin-de-Fer, dans la nuit de lundi à mardi, un journalier, Charles Gilbert, âgé de 25 ans, sans domicile fixe. Cet individu était recherché en vertu d'un extrait de jugement du Tribunal correctionnel de Lille, en date du 3 février 1899, le condamnant à quatre mois de prison pour vol et abus de confiance.

UNE SCÈNE DE TAPAGE DANS UN ESTAMINET. — Lundi soir, vers neuf heures, cinq individus qui étaient ivres se trouvaient dans l'estaminet de M. J.-B. Hespel, rue du Ballon. Ils avaient la boisson mauvaise, car ils menaçaient les autres consommateurs et voulaient briser le mobilier. Il a suffi qu'on parle de la police pour que ces perturbateurs prennent la fuite.

LES VOLS DE COURROIES. — Il y a une vingtaine de jours, la police arrêtait un nommé Paul Delbrouck qui était inculpé dans le vol de courroies commis dans la scierie de M. Georges Lehoucq, négociant en bois, boulevard de Beaurepaire. Paul Delbrouck vient d'être remis en liberté.

LA VISITE DU LAIT. — Mardi matin, les commissaires de police ont procédé, chacun dans leur arrondissement, à la visite du lait. 107 marchands ont été l'objet de cette visite ; 326 échantillons ont été pesés et 7 prélevés.

POTERIE DU BLANC-FOUR. Dépôt : Rue du Calvaire, 50, Tourcoing. — Boisseaux.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un porteur de pains de la coopérative « l'Economie », s'est fait une entorse au pied gauche en descendant de sa voiture. M. le docteur Delecueuillerie a examiné l'ouvrier. Désiré Meurisse, âgé de 27 ans, demeurant à Leers, et lui a ordonné dix jours de repos.

— Marie Wicquart, tisseuse, âgée de 25 ans, demeurant rue Saint-Antoine, a été blessée au coude droit par une navette. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrière, qui travaille pour le compte de MM. Turcynak frères, fabricants, et lui a ordonné six jours de repos.

— A la teinturerie-apprêt de M. E. Roussel-Deerousseaux, un ouvrier, Camille Renard, âgé de 38 ans, demeurant rue de Roubaix, s'est blessé à la jambe gauche en poussant un chariot. M. le docteur Lepers lui a ordonné quelques jours de repos.

— Le conducteur de machine de l'établissement d'apprêt de MM. Deerousseaux frères, s'est blessé à la jambe droite en tombant d'une échelle. M. le docteur Lepoutre a examiné l'ouvrier, Victor Duquennes, âgé de 36 ans, demeurant rue Linné, et lui a prescrit vingt jours de repos.

— A la filature de MM. Valentin-Roussel et fils, un rattacheur, Louis Morel, âgé de 52 ans, demeurant rue Colbert, à Tourcoing, s'est blessé en soulevant un métier. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Druesnes.

— Dans l'établissement d'apprêt de MM. Ernoult Bayart frères, l'un des ouvriers, Arthur Watteau, âgé de 35 ans, demeurant rue de l'Amiral-Courbet, à Croix, s'est blessé aux reins en soulevant une pièce de tissu. Dix jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— A la Société Anonyme d'ameublement, un tisserand, Richard Vandenbaeghe, âgé de 31 ans, demeurant rue Miribel, à Wattrelos, s'est contusionné le bras gauche en descendant de son métier. Six jours de repos lui ont été ordonnés par M. le docteur Dispa.

— A la filature de coton de M. Motte-Bossut fils, un soigneur, Georges Mansart, âgé de 27 ans, demeurant rue de Lille, a été blessé au pied droit par la chute d'une bouteille. Quelque jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Dispa.

— Au peignage de la Société Anonyme de la rue d'Alger, une bobineuse, Maria Nys, âgée de 40 ans, demeurant à Wattrelos, s'est contusionnée le coude gauche en tombant. Quinze jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Leplat.

CIRCULATION DE TRAMWAYS ENTRAVÉE. — Un chariot passait, mardi après-midi, vers deux heures et demie, rue de la Gare, près de la rue de l'Hospice. Son essieu s'étant brisé, comme le chariot occupait une des voies du tramway, les cars électriques ont été arrêtés et le transbordement des voyageurs a dû être fait.

ENTERREMENT DU MERCREDI 18 JUIN 1902. — *Mme Henri Thaon, née Angèle Wildem, neuf heures et demie*, église Saint-Antoine-de-Padoue.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 2 fr. 95 le kilog.

Violons, mandolines et tous instruments pour fanfares et harmonies, **E. Scrépel-Pollet**, Grande-Rue.

ON TROUVE à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue :

Des règlements de jeu de fléchettes ;
Des règlements de jeu de piquet. 7307

Communications

ROUBAIX. — Chorale de l'Epeule. — Répétition générale, mercredi, chez M. Delmotte, pour le festival permanent. Les anciens sociétaires sont invités.

— Chevaliers de la Fourchette. — Répétitions mercredi 18 et samedi 21, à neuf heures, pour le festival d'Ypres.

— Chorale du Sacré-Cœur. — Mercredi, à huit heures et demie, répétition générale. Il sera donné toutes les indications nécessaires pour la sortie de dimanche.

CROIX

LA MUSIQUE MUNICIPALE ET LE NOUVEAU DIAPASON. — Ce n'est un secret pour personne que si l'Harmonie municipale de Croix s'est placée en vedette parmi les premières sociétés musicales de la région du Nord de la France, c'est grâce aux efforts continus, à la persévérance de bienfaiteur de son digne et si modeste directeur, M. Henri Gadenne, le compositeur de talent dont toute la population voudrait voir consacrer le mérite incontesté par une distinction honorifique que nul plus que lui n'a si légitimement gagnée.

La tâche qu'il s'est assignée et qu'il remplit avec un dévouement sans bornes était rendue encore plus difficile par la pauvreté des moyens dont il disposait. Nous voulons parler des instruments d'exécution de musique et non des membres composant cette admirable phalange qui ont entouré leur chef de véritables trésors d'affection.

Depuis plusieurs années déjà, il est question de remplacer les instruments existants par d'autres au nouveau diapason ; cette amélioration désirable permettrait à la musique municipale d'occuper la place honorable qu'elle s'est acquise dans le monde artistique.

La dépense, relativement au résultat à obtenir, était minime et il eut été facile à la municipalité de trouver une combinaison pour la répartir en plusieurs années. Il suffisait pour cela d'y consacrer 5.000 francs au maximum, payables par exemple, à raison de 1.000 fr. par an.

A la vérité, dès le commencement où le projet fut résolu, on avait cru à la bonne volonté de l'administration ; mais on s'aperçoit depuis quelque temps à Croix que ces bonnes dispositions commencent à fléchir. Il sera désormais inutile de chercher bien loin le motif de cette volte-face collectiviste, car le citoyen Forter, adjoint au maire, a pris soin de l'expliquer à l'un des intéressés et devant témoins. Suivant sa déclaration, le projet serait indéfiniment ajourné, sous prétexte « que la musique municipale prête avec trop de facilité, son concours à des cérémonies religieuses » (sic).

Comme s'il avait senti toute la brutalité de cet aveu, l'adjoint collectiviste a ajouté que la création d'un châlet-bains était plus urgente que le nouveau diapason.

Puisque M. Forter s'est aventuré à parler finances, il aurait dû commencer par donner le moyen de reconstituer la réserve de 6.000 francs pour l'école de la rue de la Gare. Ceçi aussi est urgent. Du reste la question lui fut posée, mais il resta coi.

Il est donc hors de doute, en présence de la situation financière de la commune, qu'avant longtemps elle puisse faire un sacrifice en faveur de l'excellente musique municipale de Croix. C'est déplorable. Nous voulons toutefois espérer que les chefs de cette phalange sauront arriver au but par d'autres moyens.

LA LOI GRAMMONT. — Un marchand d'étoffes dont le cheval refusait de marcher, était arrêté lundi près de la Croix-Blanche. Saisissant l'animal par les naseaux, il le frappait brutalement de coups de pied au poitrail, aux jambes et de coups de fouet. Le fait parvint aux oreilles de la police et une enquête faite par le garde Ghesquière permit de retrouver le coupable, Victor Leclercq, 51 ans, marchand d'étoffes, demeurant rue Chevreul, 29, a été en conséquence, l'objet d'un procès-verbal pour ivresse et mauvais traitements à son cheval.

LA FANFARE « LA RENAISSANCE », de Croix, se dispose à prendre part en division supérieure au grand concours de Lille des 14 et 15 août.

LANNOY

L'ADJUDICATION qui devait avoir lieu à la Mairie pour la fourniture de médicaments à l'assistance médicale gratuite n'a donné aucun résultat, les deux pharmaciens de Lannoy, MM. Verdier et Dupont, ayant déclaré par lettre, au préalable, à M. le Maire de Lannoy, que le tarif qui leur était imposé était déjà assez réduit et ne pouvait en conséquence comporter aucun rabais.

A L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ECOLE DES GARÇONS. — L'association amicale des anciens élèves de l'école communale des garçons, organise comme les années précédentes, trois concours de tir à la carabine, qui auront lieu les dimanches 29 juin et 13 juillet prochain. Elle offrira un grand nombre de prix en argent et en nature. Le succès obtenu les années précédentes fait espérer que de nombreux amateurs continueront à répondre à son appel.

La Commission administrative a, dans sa dernière réunion, décidé d'organiser très prochainement une fête en faveur des sinistrés de la Martinique. Toutes les associations d'anciens élèves des écoles publiques du canton seront invitées à y assister. Le Comité d'organisation est composé comme suit : MM. le Maire de Lannoy, l'adjoint au maire, le président et le vice-président d'honneur de l'association, les membres des deux Commissions de l'association et de l'Orphéon. Ce Comité recherchera le moyen de donner le plus d'attrait possible à cette fête de bienfaisance. Un programme très attrayant sera publié ultérieurement. Pendant toute la durée de la fête, une quête sera faite au profit des sinistrés. En organisant cette fête, l'association ne fera que donner une extension plus grande à son programme basé sur cette devise : « Bienfaisance, patriotisme, fraternité ».

HEM

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un domestique de M. Muleton, teinturier, Paul Leclercq, âgé de 31 ans, a été blessé à la cuisse droite par un coup de pied de cheval. M. le docteur Coubronne lui a prescrit huit jours de repos.

UNE PLAINTE a été déposée par le garde-chasse Vanban Narcisse, contre Jules Dubus, dit « l'évêque », terrassier, qui, étant ivre, s'est livré sur lui à des voies de fait.

LES PRIMES A LA CULTURE DU LIN. — Voici la liste des cultivateurs qui, ayant ensemencé le lin, ont réclamé la prime : MM. E. Desbonnets, 2 h. 10 a. ; H. Deledalle, 1 h. 12 a. ; J. Dufermont, 1 h. 29 a. 70 c. ; Pollet-Jouville, 2 h. ; L. Franchomme, 1 h. 240 ; L. Carette, 1 h. 80 a. ; Jonville-Simons, 1 h. 15 a. ; Deroulers-Pottié, 1 h. 70 a. ; Dufermont-Dhelin, 38 a. ; H. Picavet, 1 h. 16 a.

LYS

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la filature de MM. Delannoy et fils, une fileuse, Clémence Ponthieu, 26 ans, est tombée sur un seau et s'est contusionné la main droite. M. le docteur Parmentier lui a prescrit quatre jours de repos.

TRESSIN

UNE AFFAIRE DE COUPS. — La gendarmerie de Lannoy est descendu à Tressin à l'occasion de violences commises dans la soirée de dimanche. Il était onze heures. Deux habitants, François Delbart, garçon meunier, et Gervais Descamps, ouvrier agricole, traversaient la place communale pour rentrer chez eux. Ils rencontrèrent Armand Cardon et Jules Desruelles, ouvriers agricoles. Sans aucune provocation, Delbart lança deux coups de poing à la tête de Cardon qui tomba à terre évanoui. Il s'élança sur Desruelles, le terrassa et le frappa aussi à coups de pied et à coups de poing. Puis il s'enfuit avec son compagnon. Des passants relevèrent Cardon et Desruelles. Le premier fut porté sur son lit. On constata qu'il avait à la tête deux blessures d'où le sang s'écoulait. Il avait dû être frappé avec un instrument contondant. M. Roche, médecin à Chéreng, a été appelé à lui donner ses soins : le blessé devra garder le lit un temps indéterminé. Quant à Desruelles, il n'a pas de blessure grave.

CYSOING

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — La date d'arrivée, à Cysoing, du contrôleur des contributions directes a été retardée. Les mutations seront faites non pas le 19, comme il avait été annoncé, mais bien le samedi 21 courant.

BOUVINES

ECHO DU CARROUSEL. — La Commission du carrousel a donné, dans l'après-midi de lundi, une petite fête à laquelle une bonne partie de la population de Bouvines a pris part. Différents jeux avaient été organisés : courses aux sacs, courses à brouettes, etc., etc. De nombreux jeunes gens se sont disputé les primes attribuées aux gagnants.

POLICE DE ROULAGE. — La gendarmerie de Cysoing a dressé procès-verbal, dans la matinée de lundi, à M. Augustin Lemaire, cultivateur à Bouvines, qui n'avait pas pris soin de munir sa voiture de la plaque réglementaire.

LOUVIL

BLESSÉE PAR UNE ARME A FEU. — Une ménagère, Mme Dumont, âgée de 56 ans, qui était allée chercher de l'herbe pour sa chèvre, a reçu sur le sommet de la tête un plomb provenant d'une cartouche de fusil. Elle a fort bien entendu partir le coup, mais elle n'a pas vu le tireur. Le plomb a été extrait de la blessure par M. le docteur Verlaine, de Cysoing.

La blessure de Mme Dumont est, heureusement, insignifiante. La gendarmerie de Cysoing a ouvert une enquête afin de retrouver l'imprudent auteur du délit.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Naissance, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés. Exécution rapide.

VOULEZ-VOUS quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix, 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 8546

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

Œufs frais, rue du Bois, 13.

WATTRELOS

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — MUTATIONS. — Le service de perception recevra vendredi prochain 20 courant, à la Mairie, de neuf heures à midi, les déclarations de mutations concernant les propriétés bâties et non bâties.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — RECETTE SUPPLÉMENTAIRE. — Le service de perception se rendra lundi prochain 23 courant, au local ordinaire, pour une recette supplémentaire qui se fera de neuf heures à midi, afin de permettre aux contribuables en retard de s'acquitter dans les délais réglementaires.

UNION DES PATRIOTES. — Dimanche a eu lieu le banquet annuel de la première section, chez M. Delabre, « Café de la Mairie ». Soixante-quinze convives y ont pris part. Cette fête a été très réussie. En réponse au vivat qui lui a été chanté, M. le Président a fait allusion au nombre des adhérents ; notre société, a-t-il dit, ne faisant qu'augmenter, une réunion générale devient impossible dans notre salle, qui est maintenant trop petite pour les réunions mensuelles de la section ; comme vous le voyez, nous sommes obligés de nous réunir pour notre fête dans la salle d'estaminet. De ce fait une amélioration s'impose ; vous pouvez compter que la Commission fera tout son possible pour vous donner entière satisfaction au plus tôt. Pendant le repas, une collecte a été faite au bénéfice des sociétaires qui sont sous les drapeaux.

— A cause de la ducasse, la réunion mensuelle de la quatrième section aura lieu chez M. Louis Thieffry, à la Baillerie, le dimanche 29, à sept heures du soir.

UN VOL. — A l'usine Lefebvre et Bastin, Vieille-Place, un ouvrier tisserand, Jean Delvoye, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, 155, avait changé de pantalon pour travailler et dans une poche de l'effet accroché au mur se trouvait son porte-monnaie contenant 21 francs. Quand il reprit le pantalon, le porte-monnaie avait disparu. Delvoye a porté plainte.

AU MOULIN TONTON. — Une cabaretière du Tou-

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL

L'AFFAIRE HUMBERT-CRAWFORD

L'AVOUÉ DU HAVRE

Paris, 17 juin. — Ce matin, Me Parmentier, l'avoué du Havre, a été enfin, après des pourparlers sans nombre, extrait de la prison de Santé et conduit en fiacre à la maison de santé du docteur Rodet à Auteuil, où il sera soumis à un traitement nécessité par son état. Il est, paraît-il, atteint d'un laryngite grave. La surveillance de Me Parmentier est confiée à deux agents de la sûreté.

LA DÉPOSITION DE M. ROCHEFORT

Paris, 17 juin. — L'*Intransigeant* de demain publie la déposition de M. Rochefort que nous vous avons transmise très complète. Il ajoute :

Aussitôt après le départ de notre rédacteur en chef, M. Leydet a mandé deux agents de la sûreté, auxquels il a confié des missions dont on ignore l'objet, mais évidemment provoquées par la déposition de M. Rochefort.

LA MOTION BERTEAUX

Paris, 17 juin. — Toutes les rectifications faites, la première partie de la motion Berteaux réprouvant la campagne de la *Patrie Française*, a été votée par 326 voix contre 85 au lieu de 328 contre 64 qui avaient été annoncées en séance.

Voici les votes des députés du Nord. Ont voté contre : MM. Cochin, Groussau, l'abbé Lemire, de Montalembert. — Se sont abstenus : MM. Dansette, Guillain, Motte, Plichon. — Absents par congé : MM. Parrois, Bersez, Rose. Tous les autres ont voté pour. Les ministres se sont abstenus.

LA GUERRE DEVENUE IMPOSSIBLE UNE IMPORTANTE DÉCOUVERTE

Limoges, 17 juin. — La *France Militaire* annonce que le colonel bréveté Humbert, de l'artillerie coloniale, vient d'inventer un système appelé à révolutionner la tactique. Il s'agit d'un appareil s'adaptant facilement aux fusils, pistolets, mitrailleuses et canons de toute espèce et qui supprime complètement le sen, l'éclair et la fumée. Dans une étude publiée par la *France Militaire*, le colonel Humbert met en lumière ces trois inconvénients et détermine les modifications apportées dans l'art de la guerre par l'emploi des armes nouvelles. Le colonel Humbert a construit lui-même son appareil avec des matériaux ordinaires, de manière à conserver le secret le plus absolu. Sa conclusion est que la guerre deviendra impossible.

UN PÈLERINAGE ENSANGLANTÉ

Paris, 17 juin. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

Madrid, 17 juin. — A Villès (Asturies) pendant les fêtes du Pardon de Saint-Antoine, une collision a éclaté entre pèlerins. Onze ont été blessés à coups de fusils, plusieurs grièvement. Il y a eu douze arrestations.

LA PAIX AU TRANSVAAL

LES SOUMISSIONS

Londres, 17 juin. — Un télégramme de lord Kitchener annonce que les soumissions du Transvaal et de l'Orange sont maintenant complètes, mais que dans la colonie du Cap un certain nombre de commandos n'ont pas encore effectué leur reddition.

LE TRAITÉ DE PAIX ANGLO-BOER

Limoges, 17 juin. — La « France Militaire » dit que le traité de paix conclu entre l'Angleterre et les Républiques sud-africaines contient deux articles un dernier dont elle est en mesure de faire connaître la substance. Les voici :

Le jour du couronnement, le roi Edouard VII prononcera l'amnistie des rebelles du Cap. C'est le point essentiel qui préoccupe les burghers et les empêchant de consentir à faire la paix. La seconde condition est relative à l'indemnité de guerre à payer par l'Angleterre qui s'élève à 175 millions, somme que les